

# Analyses par le Laboratoire Régional de Contrôle des Eaux de la Ville de Limoges

Septembre 2007 - Association pour la Sauvegarde du Pont à l'Age et de ses Abords  
Octobre 2009 - Nature et Patrimoine du canton de Laurière

commune	eau prélevée	lieu	Carbone	Nitrates	Orthophosphate
			Organique Total COT	en NO3	en PO4
			mg/l C	mg/l	mg/l
Marsac	rivière Ardour	D914 – en amont de la station d'épuration	7,16	8,5	0,09
Marsac	rivière Ardour	D914 – en aval de la station d'épuration	7,35	8,5	0,09
Arrènes	rivière Ardour	Moulin de Côte Plane	3,18	9,5	0,15
Folles	rivière Ardour	Forgefer : au pont sur la D19 (à la station mesures)	5,73	5,5	0,09
			2,85	10,0	<0,03
Folles	Ruisseau entre Frais-Marais et l'Ardour	En-dessous de la porcherie actuelle	1,61	44,0	0,06
			1,58	41,5	<0,03
Folles	Fontaine dans village - captage sur la parcelle D 305	Ancien captage privé réalisé avant la distribution l'eau courante par la commune	<0,50	50,0	0,15
			<0,50	49,0	<0,03
Laurière	rivière Ardour	entrée de l'Ardour dans le lac du Pont à l'Age	6,10	7,5	0,15
Laurière	Ardour – lac du Pont à l'Age	ponton pédalos au niveau du camping	6,12	8,0	0,12
			3,80	5,5	<0,03
Laurière	ruisseau descendant du village de Mas-Croisier	avant l'arrivée dans le lac du Pont à l'Age	3,21	11,0	0,25

*Valeur limite pour une eau brute superficielle utilisée pour la production d'eau destinée à la consommation (précision du Laboratoire d'analyse)*

10 mg/l	50 mg/l	
	25 mg/l	